

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 1^{er} décembre 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 1^{er} décembre, a arrêté dix projets de délibération du Congrès, adopté sept délibérations du gouvernement et adopté 40 arrêtés et examiné 47 dossiers d'étrangers. Il a également émis six avis sur des projets de décret.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement et de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui propose de créer l'Agence pour le financement des déficits cumulés du Régime unifié d'assurance maladie maternité (AFDC). Cet établissement public aurait pour unique mission de contribuer au financement du Régime unifié d'assurance maladie maternité (RUAMM) par la résorption de son déficit cumulé, tel qu'il a été arrêté au 31 décembre 2019, qui consiste principalement dans des dettes à l'égard des hôpitaux (63 %) et des provinces (17 %). Pour solder ces dettes cumulées, cet établissement public contracterait un emprunt sur le long terme, dont le montant serait plafonné à celui du déficit cumulé du RUAMM au 31 décembre 2019, en sollicitant la garantie de l'État. La création de cet établissement public rattaché à une direction de la Nouvelle-Calédonie n'entraînerait aucun frais supplémentaire pour la collectivité.

Au visa de Gilbert Tyuïenon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la délibération modifiée n° 184 du 9 janvier 2012 portant création d'une aide à la continuité pays. La carte continuité pays sera remplacée par une carte transport. Au format d'une carte de crédit, elle sera dotée d'une puce qui permettra de débiter, pour chaque voyage acheté, le montant de l'aide.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la délibération n° 337 du 30 décembre 2013 portant création d'une aide à la continuité pays par voie maritime. La carte continuité pays sera remplacée par une carte transport. Au format d'une carte de crédit, elle sera dotée d'une puce qui permettra de débiter, pour chaque voyage acheté, le montant de l'aide.

Au visa de Christopher Gyès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif aux mandataires de justice et modifiant les livres VI et VIII du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif au rétablissement professionnel.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération fixant les seuils de désignation des commissaires aux comptes et modifiant les livres II, VII et VIII du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie.

> Voir communiqué détaillé « Mesures du plan de soutien à la croissance économique ».

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant admission en non-valeur de créances fiscales du budget propre de la Nouvelle-Calédonie pour un montant de 7 034 736 francs (217 900 francs pour des créances inférieures à 100 000 francs ; 6 816 836 francs pour des créances supérieures à 100 000 francs). Ces états de créances sont établis irrécouvrables en raison de carences, personnes décédées, clôtures pour insuffisance d'actif, perquisitions ou recherches infructueuses.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant admission en non-valeur de créances fiscales du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie pour un montant de 275 577 412 francs (491 514 francs pour des créances inférieures à 2 000 francs ; 4 417 833 francs pour des créances inférieures à 100 000 francs ; 270 668 065 francs pour des créances supérieures à 100 000 francs). Ces états de créances sont établis irrécouvrables en raison de clôtures pour insuffisance d'actifs, carence, modicité de la dette, perquisition, personnes décédées, recherches infructueuses ou difficultés.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant admission en non-valeur de créances fiscales du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie pour un montant de 492 414 990 francs (1 155 346 francs pour des créances inférieures à 2 000 francs ; 6 279 878 francs pour des créances inférieures à 100 000 francs ; 484 979 766 pour des créances supérieures à 100 000 francs). Ces états de créances sont établis irrécouvrables en raison de la modicité de la dette, clôtures pour insuffisance d'actifs, carence, personnes décédées, perquisition, recherches infructueuses ou poursuites infructueuses.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative au rapport sur les risques extérieurs. Il s'agit des risques financiers encourus par la Nouvelle-Calédonie, liés aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations (syndicats mixtes, établissements publics, etc.).

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour onze affaires), devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour six affaires) et devant la cour d'appel de Nouméa (pour une affaire).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'un million de francs à l'association des amis et fans du grand casting-AAFGC.

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement et de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une contribution de 8 millions de francs à l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC) pour la réalisation d'une étude sur la desserte aérienne de Wallis-et-Futuna. Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'avenant à l'accord particulier dont la signature est prévue d'ici la fin de l'année 2020. Elle fera l'objet d'une convention de partenariat entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'ADANC, Aircalin, l'administration supérieure et l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna.

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2020 du fonds nickel (FNI). Elle arrêtée à la somme globale de 3 228 600 francs répartis ainsi : 3 228 600 francs pour la section de fonctionnement et zéro franc pour la section d'investissement. Le budget 2020 du FNI après modifications est arrêté, pour la section de fonctionnement à 2 234 450 105 de francs en recettes et dépenses, pour la section d'investissement à 2 996 597 621 francs en recettes et à 1 450 844 735 francs en dépenses, faisant apparaître un suréquilibre de 1 545 752 886 francs.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le cahier des charges de l'appel à projets visant à identifier un candidat pour la construction d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 1,5 MWc sur l'île d'Ouvéa pour une mise en service en 2023. Pour rappel, l'objectif fixé par la programmation pluriannuelle des investissements concernant les îles non interconnectées au réseau de la Grande Terre est d'atteindre a minima 30 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie électrique de chaque île à fin 2020 et 60 % à fin 2025. En 2019, la production d'énergie électrique d'origine renouvelable sur

Ouvéa a représenté 10,5 % de la consommation finale d'énergie électrique de l'île (à part égale entre la production thermique utilisant le coprah comme combustible et le photovoltaïque sur toiture déjà présent sur l'île).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 de l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE) pour l'exercice 2020. Elle est arrêtée à zéro franc pour la section de fonctionnement et à la somme de - 15 880 650 francs en recettes d'investissement et à la somme de 40 441 955 francs en dépenses. Le budget global 2020 de l'agence calédonienne de l'énergie (ACE) est arrêté à la somme globale de 1 905 870 364 francs répartie ainsi : 876 500 801 francs pour la section de fonctionnement en recettes et en dépenses, et pour la section d'investissement, 1 029 369 563 francs en recettes et 615 028 009 francs en dépenses. La section d'investissement est votée avec un suréquilibre de 414 341 554 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la SAS KWITA WIJE au régime d'aide fiscale à l'investissement pour la construction d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 6 Mwc et 3 MW/MWh de stockage, conjuguée à un projet de serres agricoles, sur la commune de Boulouparis, en province Sud. Ce programme s'inscrit dans le schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC) et dans le programme pluriannuel des investissements de production électrique voté par le gouvernement. Il permettra de renforcer l'autonomie énergétique de la Nouvelle-Calédonie grâce à l'augmentation de la part d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables.

Au visa de Christopher Gygès et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 2 millions de francs de subventions à deux porteurs de projets d'espaces publics numériques dans le cadre du programme « Case numérique ». Ils sont repartis à parts égales entre les deux Espaces publics numériques (EPN) :
 - L'EPN de la médiathèque de Koumac, qui a ouvert ses portes au public en avril 2019, et qui dispose d'un espace dédié à l'accompagnement du public aux usages et outils du numérique pouvant accueillir jusqu'à dix personnes. L'objectif de la commune est de réduire la fracture numérique, d'accompagner les demandeurs d'emplois à l'utilisation des plateformes d'insertion professionnelle, les scolaires durant les temps périscolaires, les petites entreprises dans le cadre de la mise en valeur de leur activité économique au travers des réseaux sociaux et/ou de création de leur site internet.
 - L'EPN de la commune de Kouaoua, qui est situé dans les locaux de l'ancien collège, a été rénové pour y accueillir jusqu'à vingt personnes. L'EPN souhaite proposer des animations numériques de proximité en direction du jeune public, des petites entreprises de la commune, des personnes en formation continue ou encore des seniors.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) au régime d'aide fiscale à l'investissement (exonération de taxe hypothécaire, de droits proportionnels d'enregistrement et de TGC) dans le cadre de l'opération immobilière « Les Balsamines ». Ce programme projette de transformer un bâtiment comprenant six appartements de type F3 et quatre appartements de type F1, en huit logements locatifs aidés et de transition de type F3.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la nouvelle composition des membres de la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué à Joëlle Bloc un agrément famille d'accueil pour enfants du service de la protection de l'enfance et accueillante familiale pour adultes en situation de handicap.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'intervention de 500 000 francs à l'association Cinéma d'ici et d'ailleurs, pour des actions pédagogiques menées auprès des élèves de collèges et lycées (programmation de films d'auteurs et de productions calédoniennes).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 15 millions de francs à la direction diocésaine de l'enseignement catholique afin d'assurer le fonctionnement de la résidence scolaire de l'école catholique de Nékliaï.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention complémentaire de 15,4 millions de francs à différents lycées (lycée professionnel ALP de la Foa, lycées Antoine-Kela, Petro-Attiti, Augustin-Ty et Dick-Ukeiwë).

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation à la société Koniambo Nickel pour la souscription d'un contrat auprès d'une entreprise d'assurance non agréée en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2020 du Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC) pour l'exercice 2020. Elle est arrêtée à la somme de - 4 208 450 francs en dépenses et en recettes de fonctionnement, et à la somme de 791 550 francs en recettes d'investissement. Le budget global 2020 du CREIPAC ainsi modifié est arrêté à la somme de 104 170 279 francs répartie en 94 480 362 francs pour la section de fonctionnement et, pour la section d'investissement, à 3 271 010 francs en dépenses et 9 689 917 francs en recettes. La section d'investissement présente un suréquilibre de 6 418 907 francs.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a sollicité l'inscription par priorité en séance publique du Congrès des projets de texte suivants :
- projet de loi du pays portant rationalisation du recouvrement des impôts, droits et taxes et diverses dispositions d'ordre fiscal (rapport n° 3040-47/GNC du 04.08.2020),
 - projet de délibération modifiant la délibération n° 40/CP du 29 juin 2020 instituant des mesures de soutien aux secteurs durablement touchés par les conséquences économiques liées à la crise de la Covid-19 (rapport n° 3040-82/GNC du 24.11.2020),
 - projet de délibération portant modification de l'arrêté modifié du 20 décembre 2012 relatif aux conditions techniques d'exploitation d'hélicoptères par une entreprise de transport aérien public en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna (rapport n° 3040-83/GNC du 24.11.2020),
 - projet de délibération relatif à la décision modificative n° 2 du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2020 (rapport n° 3040-85/GNC du 24.11.2020),
 - projet de délibération relatif à la décision modificative n° 2 du budget propre de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2020 (rapport n° 3040-86/GNC du 24.11.2020),
 - projet de délibération autorisant les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 à hauteur d'un quart du budget d'investissement 2020 (rapport n° 3040-87/GNC du 24.11.2020),
 - projet de délibération autorisant le président du gouvernement à engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux subventions de fonctionnement 2021 par douzième provisoire (rapport n° 3040-88/GNC du 24.11.2020),
 - projet de délibération portant création de l'agence pour le financement des déficits cumulés (AFDC) du régime unifié d'assurance maladie maternité,
 - projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 184 du 9 janvier 2012 portant création d'une aide à la continuité pays (rapport n° 3040- /GNC du 01.12.2020),
 - projet de délibération portant modification de la délibération n° 337 du 30 décembre 2013 portant création d'une aide à la continuité pays par voie maritime,
 - projet de délibération portant admission en non-valeur de créances fiscales du budget propre de la Nouvelle-Calédonie (rapport n° 3040- /GNC du 01.12.2020),
 - projet de délibération portant admission en non-valeur de créances fiscales du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie (rapport n° 3040- /GNC du 01.12.2020),
 - projet de délibération portant admission en non-valeur de créances fiscales du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie (rapport n° 3040- /GNC du 01.12.2020),
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la cession de part sociale et le retrait d'un notaire associé (Mme Coste).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création de la Fondation d'entreprise BCI pour l'égalité des chances. Elle aura pour objectifs d'aider les jeunes calédoniens à construire un projet professionnel et promouvoir la diversité des métiers exercés dans l'univers bancaire ; d'encourager et de faciliter les formations en alternance ; d'élargir la représentation qu'ont les populations des métiers bancaires et mettre en alignement le personnel bancaire et le profil de la jeunesse calédonienne.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge le transport aérien et les indemnités journalières (538 705 francs) de deux personnes de la French Tech Nouvelle-Calédonie et d'une personne de la technopole Adecal (César Delisle, Cédric Faivre et Christophe Carbou) à l'occasion du déplacement d'une délégation calédonienne pour la structuration de l'écosystème du numérique de Wallis-et-Futuna.

Au visa de Didier Poidyalwane, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 3 595 000 francs de subventions à différents organismes culturels et associations (club de charité-secours social de Nouvelle-Calédonie, associations Kenu One Project Les chemins de la pirogue, Les Kidams, Moebius Danse, compagnie de danse Troc en Jambes, etc.)

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions à plusieurs associations pour la construction de maisons communes. Elles s'inscrivent dans le cadre du programme de construction/rénovation de ce type d'infrastructures qui participent au renforcement de la cohésion et de la solidarité au sein des tribus :

- association Ayoï, 5 millions de francs pour la construction d'une maison commune à la tribu de Youati, commune de l'île des Pins ;
- association Kavegu, 6 millions de francs pour la construction d'une maison commune à la tribu de Saint-Adolphe, commune de Pouébo ;
- association Boavodo, 4 millions de francs pour la construction d'une maison commune à la tribu de Tiabet, commune de Poum ;
- association du conseil du district de Nagee, 5 millions de francs pour la construction d'une maison du district de Bayes à la tribu de Tibarama, commune de Poindimié ;
- association Hnajolen, 10 millions de francs pour la construction d'une maison commune à la tribu de Wassaudjeu, commune d'Ouvéa ;

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 exercice 2020 de l'Agence de développement de la culture kanak (ADCK). Elle est arrêtée à la somme de 100 millions de francs répartie ainsi : zéro franc en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement, et, 100 millions de francs en recettes et dépenses pour la section d'investissement. Le budget 2020 de l'ADCK s'établit désormais à 1 261 573 824 francs en recettes et à 1 187 705 824 francs en dépenses. La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 807 435 463 francs. La section

d'investissement ressort à 454 138 361 francs en recettes et 380 270 375 francs en dépenses, dégageant ainsi un suréquilibre de 73 867 986 francs.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2020 de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie (CMA). Elle est arrêtée, pour le compte de résultat prévisionnel à: 20 607 000 francs en recettes, 8 049 000 francs en dépenses et à 12 558 000 francs pour le résultat prévisionnel. Pour les opérations en capital, à 13 197 000 francs en ressources, zéro franc en emplois et une capacité d'autofinancement de - 3 903 000 francs. Le budget 2020 de la CMA s'établit désormais à un compte de résultat prévisionnel de 898 952 500 francs en recettes, 885 149 500 francs en dépenses et à 13 803 000 francs pour le résultat prévisionnel. Pour les opérations en capital, à 130 552 500 francs en ressources, 128 432 000 francs en emplois et un résultat prévisionnel de 2 120 500 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2020 de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC). Le compte de résultat est modifié comme suit : 85 689 307 francs en recettes, 38 833 804 francs en dépenses. La capacité d'autofinancement est revue à la hausse de 53 797 687 francs. Le compte de résultat 2020 de la CANC après modification est arrêté à 1 348 023 635 francs en recettes, 1 561 073 393 francs en dépenses. Le résultat déficitaire de fonctionnement s'élève à -213 049 758 francs et la capacité d'autofinancement s'établit à -158 032 283 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis l'entreprise Air Loyauté SAS au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 500 000 francs à l'association Bio Caledonia.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes et de Jean-Pierre Djaïwé, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Fabien Escot en qualité de directeur des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Jean-Pierre Djaïwé, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a interdit définitivement à Philippe Poignon l'exercice de la profession d'éducateur sportif auprès d'un public mineur féminin.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné délégation pour un an au président du gouvernement pour prendre des arrêtés relatifs aux autorisations de manifestations sportives terrestres et aux homologations des circuits de véhicules terrestres à moteur (drift, karting et rallye, mais aussi aux clubs de sports motocyclistes (motocross, course sur prairie, endurance tout terrain).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'1,2 million de francs au groupement d'employeurs Nord sport et loisirs dans le cadre du volet sportif du Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance (PTSPD).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'1,2 million de francs au groupement d'employeurs sport et loisirs Sud dans le cadre du volet sportif du Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance (PTSPD).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de fonctionnement de 9,2 millions de francs en faveur du centre information jeunesse de Nouvelle Calédonie (CIJNC).

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les droits d'inscription et les frais de formation de l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC) : nouveaux tarifs de droits d'inscription pour l'ensemble des concours organisés par l'IFPSS et tarifs hors taxes des intervenants vacataires et prestataires.

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) à mener la campagne scientifique KANARecip dans le Parc naturel de la mer de Corail entre le 7 et le 24 décembre 2020. Cette campagne est la troisième menée dans le cadre du projet KANADEEP (première campagne en 2017 et deuxième en 2019), dont l'objectif est de caractériser des communautés biologiques des monts sous-marins par enregistrements acoustiques horizontaux et verticaux et prélèvements par chalutage. Les travaux consisteront notamment en la récupération des deux mouillages océanographiques déployés en octobre 2019 lors de la campagne KANADEEP 2 sur les monts sous-marins Stylaster et Mnida.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné l'aquarium des lagons en tant que personnalité qualifiée au comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail (PNMC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 56 160 000 francs d'aides à la production audiovisuelle et cinématographique à diverses sociétés de production audiovisuelle et cinématographique, pour la réalisation de projets de films documentaires, magazines, fictions et clips vidéos.

> Voir communiqué détaillé « Aides à la création audiovisuelle ».

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis trois avis favorables sur une demande de visa de long séjour et trois avis favorables sur une demande de titre de séjour. Il a accordé 11 autorisations de travail et en a renouvelé 30.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis des observations techniques sur un projet de décret portant partie réglementaire du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis des observations techniques sur un projet de décret portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et relatif à l'aide juridictionnelle et à l'aide à l'intervention de l'avocat dans les procédures non juridictionnelles.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis des observations techniques sur un projet de décret portant création d'un dispositif de soutien à la diffusion hertzienne terrestre de services de télévision à vocation locale et de radio affectés par la propagation de l'épidémie de Covid-19.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis des observations techniques sur une proposition de loi du pays sur les principes directeurs d'urbanisme relatifs à la politique de restructuration de l'habitat spontané.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis des observations techniques sur une proposition de loi du pays sur la propriété foncière citoyenne.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis des observations techniques sur une proposition de loi du pays portant diverses dispositions en matière de fonction publique

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.